

Arrêté

Générale

modern

## Arrêté n° 2012-0538/PR/MEFIP portant affectation d'une parcelle de terrain sise à Balbala route d'Arta au profit du Ministère de l'Education Nationale.

n° 2012-0538/PR/MEFIP

Ministère  
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES  
CHARGE DE L'INDUSTRIE ET DE LA PLANIFICATION

Date de publication  
3 septembre 2012

Numéro JO  
n° 17 du 15/09/2012

Date du numéro  
15 septembre 2012

### INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

### VISAS

La Constitution en date du 15 septembre 1992

**VU** La Loi n°173/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation du Domaine Privé

**VU** Le Décret n°2011-0066/PRE en date du 11 mai 2011 portant nomination du Premier ministre

**VU** Le Décret n°2011-0067/PRE en date du 12 mai 2011 portant nomination des membres du Gouvernement

**VU** Le Décret n° 2011-0076/PRE en date du 17 mai 2011 fixant les attributions des Ministères

SUR Proposition du Ministre de l'Economie et des Finances, Chargé de l'Industrie et de la Planification. Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 28 Août 2012.

### TEXTE INTÉGRAL

#### Article 1er

Il est affecté une parcelle de terrain d'une superficie de 4 ha sise à Balbala route d'Arta au profit du Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle.

#### Article 2

Cette parcelle de terrain est destinée à l'implantation d'une Ecole d'Enseignement de la Langue Arabe.

#### Article 3

Dans les vingt jours de la date du présent arrêté le Ministère des Finances par l'entremise du Directeur des Domaines fera remise de ladite parcelle au Ministère de l'Education Nationale. Un Procès Verbal de cette opération sera dressé, lequel comportera l'évaluation du terrain affecté ainsi que la détermination de ses limites.

---

**Article 4**

Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

---

---

*Le Président de la République  
chef du Gouvernement*

**ISMAÏL OMAR GUELLEH**